

TS H1

Leçon 1. L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale

Introduction :

Amorce : Le film « Nuit et Brouillard » est en partie censuré en 1956 avec notamment le plan fixe d'un gendarme français gardant le camp d'internement de Pithiviers, preuve de la collaboration des autorités françaises avec le régime nazi. Un autre document, la couverture du livre de l'historien américain Robert Paxton qui démontre la collaboration à l'aide des archives allemandes qu'il a pu consulter (car les archives françaises étaient interdites au public). Ces deux documents pris en exemple montrent l'importance de ce sujet.

La chanson comme le cinéma se sont largement inspirés des différents épisodes de la 2^oGM. Ils ont ainsi contribué à la diffusion de plusieurs formes de mémoires qui souvent se révèlent concurrentes. Cette injonction au souvenir est présente au détour des rues et se manifestent au travers de commémorations. Les hommes politiques (mais aussi un certain nombre d'associations ou de témoins) parlent, demandent à ce qu'on se souvienne du passé ; les médias relayent et sans doute déforment un peu le message ; le peuple écoute et adhère (ou pas) à ce discours.

Donner rapidement le sens du sujet Le sujet nous invite à étudier l'évolution des mémoires.

Définition des mots clés du sujet. Le terme « mémoire », issu du latin memoria, « désigne l'aptitude à se souvenir, ensemble des souvenirs », au pluriel memoriae, « c'est le recueil de souvenirs, monuments commémoratifs ». Le pluriel souligne

le fait qu'il existe plusieurs champs mentaux de souvenirs concernant la Seconde Guerre mondiale.

La mémoire est subjective, sélective et plurielle ; elle est souvent politique. L'histoire, au contraire, se définit par la mise à distance, la reconstruction problématisée du passé. Elle est considérée comme une « science humaine » qui tente d'établir une vérité valable pour tous. Elle est donc objective, singulière, et neutre. D'où l'importance du travail de l'historien, dans un pays dont le rôle fut ambigu durant la Seconde Guerre mondiale (passif, collaborateur, résistant ?).

Pb : Quel a été le rôle des historiens dans la transmission de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, face à des mémoires conflictuelles ?

Pour y répondre, nous utiliserons un plan chrono-thématique en trois parties dont les césures sont la fin des années 1960 et la fin des années 1980, périodes de rupture dans l'évolution des mémoires conflictuelles de la Seconde Guerre mondiale.

Chronologie : les historiens et les mémoires de la 2GM

1945 : procès du maréchal Pétain.

1946 : première loi d'amnistie.

1954 : Robert Aron, Histoire de Vichy.

1961 : procès Eichmann.

1964 : transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

1969-1971 : Marcel Ophuls, *Le Chagrin et la Pitié*.

1973 : Robert Paxton, *La France de Vichy*.

1985 : Claude Lanzmann, *Shoah*.

1987 : procès de Klaus Barbie.

1990 : loi Gayssot contre le négationnisme.

1992 : commémoration officielle de la rafle du Vel d'Hiv.

1995 : Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'Etat français (16/07/1995).

1997-1998 : procès Papon.

2007 : hommage aux « Justes de France ».

2008 : journée nationale en hommage à Guy Môquet.

I - L'HISTORIEN FACE AU MYTHE DE LA FRANCE RESISTANTE, DE 1945 AUX ANNEES 1960.

Comment s'est opérée la mise en place d'une mémoire officielle occultant la vérité historique ?

A - La naissance du résistancialisme (H. Rousso) 1945-1947

Au sortir de la guerre, la France doit faire oublier les événements consécutifs à la défaite de 1940, en particulier la France de Vichy. La défaite de 1940 est rapidement effacée par la victoire des armées de la France Libre : le 26 août 1944 le général de Gaulle remontait les Champs Elysées pour le défilé de la victoire. La veille, il avait prononcé le discours de l'hôtel de Ville qui met en place le mythe résistancialiste (mythe qui vise à minimiser les actes de collaboration et à faire des Français un peuple unanimement résistant (Henry Rousso).

Il y a certes dans l'immédiat après-guerre une épuration sauvage (environ 10 000 exécutions sauvages, environ 20 000 femmes tondues accusées de « collaboration horizontale »), rapidement transformée, à partir de 1944, en épuration légale... mais l'épuration reste limitée. L'objectif est de « mettre fin à l'affrontement entre deux fractions à l'heure d'une reconstruction qui nécessite toutes les énergies » De Gaulle.

Il faut montrer que les Français étaient unis derrière le général contre l'ennemi allemand. Les Résistants deviennent des héros représentatifs de toute une nation alors qu'ils étaient largement minoritaires. Dans le même temps les combattants de 1940 sont quasi oubliés (monuments aux morts révélateurs de cette amnésie / anti-héros condamnés à l'oubli / contraste avec les poilus de 14-18)

Le résistancialisme forge donc une mémoire partielle, qui empêche dans un premier temps de faire le bilan du régime de Vichy. Cela s'explique par le contexte de la libération (enthousiasme d'une nation rajeunie et qui se reconstruit), par les difficultés de cette reconstruction (la République renaît : Vichy est considéré comme une parenthèse, la République n'assume pas l'héritage de Pétain), qui contribuent à la naissance d'une mémoire

collective sélective. Le cinéaste René Clément fait l'apologie de la Résistance en présentant les cheminots résistants comme des héros (la Bataille du rail, 1946) et en choisissant un « père tranquille » comme héros méconnu (le Père tranquille, 1946).

Cette vision de la France unanimement résistante et combattante est célébrée lors de la cérémonie du 11 novembre 1945 où 15 dépouilles sont présentées autour de l'Arc de Triomphe : 2 résistants civils de l'intérieur H/F, 2 déportés politiques H/F, 1 prisonnier abattu lors de son évasion, 1 FFI, 9 militaires des FFL.

Docs 1 et 2 et 4 page 28-29

Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale sont au nombre de deux, et rivalisent dans le cadre d'une même vision du passé, marquée par le nationalisme : **mémoire communiste et mémoire gaulliste.** Le PCF, qui a organisé les premiers maquis armés contre l'occupant et qui a été la cible principale des nazis et des collaborateurs devient le « **parti des 70.000 fusillés** » (chiffre excessif même si le nombre de communistes fusillés est élevé, environ 45.000 personnes) et l'incarnation de cette fierté nationale (les Français se sont libérés eux-mêmes) qui sous-évalue le rôle des Alliés anglo-saxons et russes. Cela conduit à minimiser aussi le rôle de la Résistance extérieure organisée depuis Londres par le général de Gaulle, ainsi que la présence de réseaux et de maquis non communistes.

Le retour du général De Gaulle au pouvoir le 1 juin 1958 a renforcé ce mythe résistancialiste savamment entretenu par le chef de l'Etat (le général se présente souvent en uniforme pour rappeler la Libération). Plus de 20 musées sont construits entre 1960 et 1969, tous consacrés à la France combattante !

L'apogée du résistancialisme date du 19 décembre 1964 avec le discours d'André Malraux, ministre de la culture, lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon : l'homme qui a unifié les mouvements de la Résistance intérieure y est présenté comme un héros représentatif de la France éternelle (création du concours national de la Résistance en 1961).

Le cinéaste René Clément met en scène les héros de la libération de Paris (Paris brûle-t-il ?, 1966), tandis que Jean-Pierre Melville fait l'apologie du courage et de l'abnégation des résistants (L'Armée des Ombres, 1969).

Au delà de leurs divergences politiques, gaullistes et communistes enracinent après la guerre l'idée d'une France massivement résistante. C'est ce que les historiens appellent le « mythe résistancialiste ». Ces mémoires dominantes laissent de côté des « mémoires refoulées »

B - L'occultation des autres mémoires

- la théorie du glaive et du bouclier

La république entretient un rapport ambigu avec le maréchal Pétain. Cette théorie du glaive et du bouclier notamment soutenue par Robert Aron dans son *Histoire de Vichy* parue en 1954. Cette théorie minimise la collaboration du régime de Vichy avec l'Allemagne nazie. Pétain, le bouclier, aurait joué en double -jeu, protégeant la population (jugé en 1945, gracié et condamné à perpét. Décède à l'île d'Yeu... tombe fleurie par François Mitterrand pour services rendus à la France pdt 1GM), permettant à De Gaulle, le glaive, de lutter contre l'occupant nazi. Il y a donc une réelle volonté de ne pas assumer les actes de collaboration.

- L'heure est à l'oubli et au pardon : **lois d'amnistie** votées en 1946, 1947, 1951 et 1953 (effacer les peines des personnes condamnées pour faits de collaboration ou de crimes de guerre). Vives polémiques au Parlement (lois souhaitées par la droite, et critiquées par la gauche)

La loi du 19 février 1953 a été votée juste après le **verdict d'Ouradour sur Glane (Limousin)**, après le procès qui venait de condamner **une division SS qui le 10 juin 1944** avait assassiné la population du village, 642 civils, ont pu bénéficier de cette loi d'amnistie **car plusieurs des auteurs de ce crime étaient des Alsaciens et Mosellans membres de l'association des « Malgré-Nous »** enrôlés de force dans l'armée allemande au moment de l'annexion de 1940. Ils ont fait valoir qu'ils étaient obligés, argument habituel « on a obéi aux ordres ». Le gouvernement Laniel a eu peur de mécontenter les alsaciens car l'Alsace devenue allemande fut à nouveau rattachée à la France ap 45 et crainte que les Alsaciens y renoncent). **Les Français préfèrent oublier un crime odieux, plutôt que de mécontenter les habitants d'une province rattachée en 1944.**

- **Le film *Nuit et Brouillard* (Alain Resnais) réalisé en 1956** est le premier film sur la collaboration active de Français en faisant la distinction entre camps de concentration et camps d'extermination. C'est aussi le premier film évoquant la collaboration active de Français (une scène fut censurée : image fixe du camp de Pithiviers avec un gendarme français au premier plan).

La mémoire de la collaboration est donc occultée.

- La mémoire de la déportation est également occultée.

Affiche du Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, 1945 : amalgame déporté, prisonnier de guerre, le travailleur du STO unis dans la souffrance comme dans la joie de la libération. Cet amalgame est un mensonge.

Le nombre de Juifs déportés de France ayant survécus aux camps est minime... et parmi ceux-ci, de nombreux enfants. A l'inverse un plus grand pourcentage de prisonniers politiques reviendra des camps. Ces hommes, adultes et engagés politiquement, font entendre leur voix. Les réquisitionnés du STO également.

L'historienne Annette Wieviorka parle ainsi du « **grand silence** » pour évoquer la difficulté que rencontrent les survivants du génocide à évoquer leur histoire, et encore davantage à se faire entendre. Les rescapés des camps adoptent souvent le silence ou ne savent pas se faire entendre face à une société qui n'est pas prête à les écouter. L'ampleur de la Shoah n'est pas perçue par l'opinion publique.

Si c'est un homme, ouvrage paru en 1947 dans lequel **Primo Levi** relate son expérience concentrationnaire à Auschwitz n'a aucun succès.

Simone Veil, niçoise de religion juive fut déportée durant la Seconde Guerre mondiale (quai n°1 de la gare de Nice) et perdit sa famille dans les camps. Elle montre dans son autobiographie, publiée seulement en 2007, qu'il était impossible de témoigner au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

II - L'HISTORIEN CONFRONTE AU REVEIL DES MEMOIRES, DE LA FIN DES ANNEES 1960 A LA FIN DES ANNEES 1980

Comment se sont réveillées les mémoires occultées par le mythe de la France résistante ?

A - La remise en cause du mythe résistancialiste

Les années 1970 sont un tournant majeur dans l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale. La démission en 1969, puis la mort du général de Gaulle en 1970, le déclin du Parti communiste, l'arrivée à l'âge adulte de la génération née après la guerre

+ contexte rapprochement franco-allemand (construction européenne) permettent le réexamen critique du comportement des Français et de l'Etat pendant l'Occupation.

En 1971, le film de **Marcel Ophüls, *Le chagrin et la pitié***, modifie radicalement le regard sur la France de l'Occupation. La Résistance y est présentée comme un phénomène minoritaire. La population y apparaît comme majoritairement attachée à la personne du maréchal Pétain voire approuvant la politique menée par le régime de Vichy, et au mieux attentiste face aux persécutions subies par les juifs. Refusé par la télévision publique, le film attire plus de 500 000 spectateurs lors de sa sortie au cinéma. Son impact est considérable, car face aux mémoires dominantes qui le précèdent, il propage l'image d'une France plutôt lâche et veule, loin des représentations qu'en donnait jusque là la mémoire officielle.

En 1973, l'historien américain **Robert Paxton** publie *La France de Vichy*. Il y révèle, grâce à son travail sur les archives allemandes (les archives françaises n'étant pas ouvertes au public dans les années 1960), le rôle de complice actif et volontaire de l'Etat français de maréchal Pétain auprès des nazis dans la déportation de 76 000 Juifs de France. Cet historien démontre que la collaboration a été voulue par Vichy et qu'une véritable continuité de l'Etat est constatée dans l'administration après 1945 (**Maurice Papon** : secrétaire général du préfet de Bordeaux, devenu après la guerre préfet de police de Paris ... a obtenu la médaille de la résistance ! puis dirigeant d'une entreprise industrielle)

Cet ouvrage ouvre la voie à de nombreux autres travaux historiques sur ces années.

Pour autant, le travail des historiens reste malaisé. En effet, le successeur de CDG, Georges Pompidou, appelle à la réconciliation nationale (en 1972 il gracie Paul Touvier, chef de la Milice de Lyon). **Son successeur, le président Mitterrand, rétablit le 8 mai comme jour férié et dépose une fleur sur la tombe de Jean Moulin ...** mais il est un ancien membre du gouvernement de Vichy (décoré de la francisque), resté fidèle à ses amis collaborateurs comme René Bousquet (secrétaire général de la police de Paris, assassiné en 1993). Tout cela crée un malaise qui rend difficile le travail de l'historien à la recherche de la vérité historique.

B. la réalité du génocide

Parallèlement, les interrogations de la génération du baby-boom permettent une prise de conscience de l'ampleur et des conditions du génocide nazi, chose jusqu'alors interdite par le silence des survivants. En outre, l'inquiétude provoquée par les guerres au Moyen-Orient (guerre des Six jours en 1967 et guerre du Kippour en 1973) réactive le sentiment d'appartenir à une communauté menacée et rend le travail de mémoire de la Shoah indispensable.

L'avocat et historien Serge Klarsfeld entreprend un travail de recherche des anciens tortionnaires nazis cachés pour la plupart en Amérique latine. Rattrapés par leur passé, ces criminels doivent répondre devant la justice lors de procès très médiatisés. Le 1^{er} fut le procès du criminel nazi **Eichmann en 1961 à Jérusalem**. Avec ce procès, la parole des victimes du génocide se libère. On entre dans ce que les historiens appellent l' « ère des témoins ». Il y a surtout en **1987 le procès Klaus Barbie** (chef de la gestapo de Lyon, responsable du génocide mais aussi de la torture et l'exécution de résistants dont Jean Moulin, et qui fut arrêté en Bolivie où il s'était réfugié. Ce procès fut enregistré pour servir de matériau aux historiens dans un souci de vérité historique.

La projection du téléfilm américain « **Holocauste** » bouleverse l'opinion publique française, qui découvre la réalité des camps et l'extermination, sous ses différentes formes (1978/1979). En **1985** le cinéaste **Claude Lanzmann** réalise un film documentaire, *Shoah* (la catastrophe en hébreu), qui décrit l'horreur de l'extermination nazie à travers des témoignages recueillis à travers l'Europe.

III - Le travail des historiens face à la diversification des mémoires, de la fin des années 1980 à nos jours

A. Procès et polémiques dans les années 80-90

1/ D'anciens nazis et hauts fonctionnaires jugés.

Plusieurs procès très médiatisés, jouent un rôle essentiel dans l'affirmation de la mémoire de la Shoah au cœur de l'espace public. En 1987, Klaus Barbie, l'officier SS tortionnaire de Jean Moulin, est condamné à la prison à perpétuité pour **crime contre l'humanité**. Les condamnations de hauts fonctionnaires vichyssois, comme Paul Touvier (1994) ou Maurice Papon (1998), pour complicité de crimes contre l'humanité, établissent de manière irréfutable le rôle joué par l'Etat français dans la déportation des juifs.

2/ Des historiens appelés à la barre

Lors des procès des historiens, comme Robert Paxton, René Rémond ou François Bédarida, sont appelés en tant que « témoins » pour éclairer le contexte historique des « années noires ». Cette participation divise la communauté des historiens. **L'historien Henry Rousso** fut invité à témoigner en tant qu'expert, ce qu'il refusa car selon lui l'historien ne peut être confondu avec le juge.

3/ La remise en cause du génocide des juifs

En outre depuis la fin des années 1970, des **thèses négationnistes**, remettent en cause l'existence du génocide des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Un professeur de l'université de Lyon (R. Faurisson) a enseigné les thèses négationnistes avant d'être révoqué tardivement en 2005.

A partir des années 1980, de nombreux français se disent ouvertement racistes, et un politicien d'extrême droite rassemble les suffrages en 1986 avec des arguments pétainistes (Le Pen).

Cette **émergence du négationnisme** provoque la mobilisation des associations juives, comme celle des époux Klarsfeld (personnalités fortement médiatisées), qui s'attachent à dresser le bilan du génocide et à rechercher les responsables de la Shoah encore en vie pour les

traduire en justice. L'Etat n'intervient pas dans leur démarche... mais en 1990, la loi Gayssot es promulguée et fait du négationnisme un délit. .

B- Des mémoires devenues un enjeu politique

1/ Une politique mémorielle de l'Etat qui évolue sous l'influence du travail des historiens.

En 1995, le président Jacques Chirac, lors de la commémoration annuelle de la rafle du Vél' d'Hiv, reconnaît officiellement la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs. Son discours rompt avec la mémoire d'Etat officielle qui s'était imposée depuis la fin de la guerre. En effet, ce discours marque la fin de la distinction entre la République et le régime de Vichy initié par le général de Gaulle. La loi du 10 juillet 2000 a permis d'officialiser cette journée du souvenir en « instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France » (anonymes qui ont aidé les juifs face aux persécutions).

Rôle des pouvoirs publics : En 1997, une circulaire du Premier ministre Lionel Jospin prévoit l'ouverture des archives de la Seconde Guerre mondiale ; la même année, le gouvernement met en place une mission d'expertise composée de plusieurs historiens qui doit évaluer l'ampleur des spoliations subies par les Juifs sous l'Occupation. Elle permet l'accès à des archives jusque là inexploitées.

Cette évolution est due aux travaux des historiens sur cette période. En effet, ils remettent en cause l'image d'une France attentiste voire lâche qui prévalait depuis les années 1970, au profit d'une vision plus nuancée, et forcément plus complexe, de la société française durant l'Occupation. Le travail des historiens a permis de dépassionner le débat pour aboutir à une acceptation de ce qui fut la réalité d'un pays ayant perdu son honneur et son unité. Des travaux comme ceux de Pierre Laborie ne remettent pas en cause le caractère très minoritaire de la Résistance armée intérieure, mais démontrent qu'elle n'a pu tenir que grâce au soutien silencieux d'une partie de la population.

2/ L'émergence du devoir de mémoire

La manifestation des différentes mémoires de la Seconde Guerre mondiale, leur médiatisation et leur reconnaissance par l'opinion publique et l'Etat aboutissent dans les années 1990 à la notion de « devoir de mémoire » (désigne le devoir moral de se souvenir d'un événement traumatisant afin de rendre hommage aux victimes). Pour certains historiens, cette démarche politique et les mesures qui en découlent (lois mémorielles) sont perçues comme une menace pour le travail de l'historien qui se distingue du travail de mémoire. En outre, certains y voient un risque d'instrumentalisation de l'Histoire par le monde politique. Ainsi, en 2007, le président Nicolas Sarkozy est accusé d'instrumentaliser l'histoire en demandant que soit lue dans les lycées la dernière lettre du jeune militant communiste Guy Môquet.

3/ Des mémoires encore méconnues, des pistes de travail pour une Histoire toujours en chantier.

Parmi les victimes du nazisme, certains comme les Malgré-Nous, en 2010, ont reçu une reconnaissance officielle. D'autres, au contraire, continuent à rester dans l'ombre : le génocide perpétré contre les Tziganes demeure méconnu, quand il n'est pas ignoré. L'historien Emmanuel Filhol l'explique par la longue marginalisation subie par les Tziganes, y

compris après 1945, puisqu'une bonne partie d'entre eux en restée enfermée dans les camps d'internement encore un ou deux ans après la Libération.

Les historiens se penchent aujourd'hui sur des groupes plus méconnus tels que les **Malgré-Elles** (qualifie 15 000 femmes originaires d'Alsace et de Moselle incorporées de force entre 1942 et 1945 dans différentes structures nazies) ou les **enfants « nés de l'ennemi »**.

Ainsi, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale a beaucoup évolué en 67 ans, soit deux générations. Après l'occultation au profit du mythe d'une France résistante, les travaux des historiens et la curiosité d'une génération nouvelle ont permis le réveil des mémoires refoulées, jusqu'à la reconnaissance et l'acceptation lors du discours de 1995. Pourtant, il existe encore des personnes pour contester les faits au nom de « l'honneur national » : ainsi JM Le Pen, qui avait contesté le génocide « détail de l'Histoire » selon lui, a récidivé en 2008 dans la revue *Bretons*.

Le travail de mémoire n'est pas encore achevé.

Conclusion

Histoire et mémoire obéissent à des objectifs différents. La place de l'historien n'est pas facile parce qu'il n'y a pas de vérité exacte en Histoire sauf pour quelques éléments comme la chronologie (et encore)... Elle devient encore plus difficile quand il s'agit de comprendre et d'expliquer des périodes particulièrement sensibles qui voient s'affronter des mémoires, comme celle de la Seconde Guerre mondiale. Entre risque d'instrumentalisation et difficulté d'accéder aux sources, le travail de l'historien se présente comme une suite de relectures d'un passé, forcément complexe et forcément incomplet. Etre historien, c'est chercher la vérité en sachant qu'on ne la trouvera jamais tout à fait, mais que pour y parvenir il faudra se frayer un chemin entre différentes versions d'une même réalité.

Enfin, l'évolution de la mémoire officielle vers la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs marque-t-elle pour autant la fin du « syndrome de Vichy » ?

L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France

Mémoire : ensemble de souvenirs qu'une personne ou un groupe humain a retenu de son passé. La mémoire est donc une vision sélective, qui ne retient qu'une partie du passé. Elle relève de la subjectivité (en fonction de la personne ou du groupe). Elle est aussi plurielle : un même événement peut faire l'objet de plusieurs types de mémoires différentes par différents groupes. Du coup, la mémoire est aussi politique, les groupes d'acteurs choisissent de retenir tels aspects et non tels autres selon leurs intérêts.

Histoire : science humaine qui étudie les faits et les analyse de façon critique afin d'établir une vérité valable pour tous. Elle est objective et singulière, un événement ne peut faire l'objet que d'une histoire. Enfin, elle est neutre et non politique.

Historiographie : étude de la façon dont les historiens écrivent l'Histoire au fil du temps.

« **Années noires** » : expression employée par les historiens pour qualifier la période 1940-1944, marquée par l'occupation allemande et le régime de Vichy.

Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) : créé officiellement à Alger le 3 juin 1944. De la fin du régime de Vichy (août 1944) à l'entrée en vigueur de la constitution de la IV^{ème} République (octobre 1946), le GPRF est le gouvernement officiel de la France, dirigé par Charles de Gaulle. Il proclame toutes les décisions prises sous le régime de Vichy comme « nulles et non avenues », rétablit la légalité républicaine sur le territoire, organise l'épuration et juge les collaborateurs, entame la reconstruction du pays et fait adopter d'importantes réformes sociales (droit de vote des femmes en octobre 1944, sécurité sociale, allocations familiales...)

Épuration : répression sauvage ou légale contre ceux qui ont collaboré avec l'Allemagne nazie.

STO : Série de lois promulguées par le gouvernement de Vichy entre 1942 et 1943 permettant la réquisition et le transfert vers l'Allemagne de travailleurs français. Le gouvernement de Vichy est le seul gouvernement européen à avoir livré ses propres travailleurs aux nazis.

Thèse du glaive et du bouclier : Thèse développée par le journaliste Robert Aron en 1954 selon laquelle Pétain cherchait à protéger les Français pour préparer la libération armée par de Gaulle.

« **Syndrôme de Vichy** » : expression de l'historien Henry Rousso évoquant les difficultés rencontrées par la société française de 1945 à nos jours pour assumer le traumatisme que furent l'Occupation et la collaboration.

Loi d'amnistie : c'est une loi qui décide que les fautes commises doivent être oubliées et ne sont donc plus susceptibles de condamnations. ». Après la 2^{ème} Guerre mondiale, quatre lois d'amnistie sont votées en France : 1946, 1947, 1951 et 1953. Ces lois ont suscité des débats, des oppositions et sont loin d'avoir été votées à l'unanimité. Elles ont pour objectif de clore définitivement la période de l'occupation et d'œuvrer à l'unité nationale en enterrant les divisions et rancœurs du passé.

Résistancialisme : Néologisme créé en 1987 par l'historien français Henry Rousso pour désigner le mythe développé surtout par les gaullistes et communistes selon lequel les Français auraient unanimement et naturellement résisté depuis le début de la Seconde Guerre mondiale.

Shoah : terme hébreu employé pour désigner spécifiquement le génocide des Juifs pendant la 2GM.

Justes parmi les nations : titre décerné par l'Etat d'Israël en l'honneur de ceux qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs de la Shoah.

Crime contre l'humanité : Crimes planifiés et réalisés contre des populations civiles.

Imprescriptible : En Droit, de nombreux crimes ne peuvent pas être punis trop longtemps après avoir été commis. Ils sont donc prescriptibles. Un crime imprescriptible est un crime qui sera puni quel que soit le temps qui a passé entre le moment où il est commis et le moment où le coupable est arrêté

Devoir de mémoire : obligation morale des Etats d'entretenir la mémoire des événements tragiques de leur passé et d'en réparer le préjudice moral et matériel. Il est invoqué et mis en oeuvre par les autorités de l'État (à l'occasion de commémorations, de journées du souvenir...), par la représentation nationale (par le vote de lois mémorielles) et par des associations qui veulent faire reconnaître et transmettre la mémoire de leurs souffrances.

Commémoration : Cérémonie officielle organisée pour conserver le souvenir d'un événement important du passé. En France, il existe quatre journées nationales commémoratives pour le 2GM.

- le 8 mai (capitulation allemande)

- la « journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation » instaurée en 1954 (libération du camp d'Auschwitz), dernier dimanche d'avril.

- Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, instaurée en 2000.

- Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de la Shoah, instaurée en 2005

- Journée nationale commémorant l'appel du 18 juin, instaurée en 2006.

Si les commémorations s'inscrivent bien dans le cadre du « devoir de mémoire », elles constituent aussi par leur fonction patriotique et politique un outil au service de ceux qui commémorent, quitte à idéaliser le passé et entretenir des mythes (diffusion du mythe résistancialiste gaulliste).

Lois mémorielles : Ce sont des lois qui imposent une certaine vision de l'histoire dans la Constitution française pour faire appliquer le devoir de mémoire. La première loi mémorielle qui est créée en France est la loi Gayssot de 1990 qui condamne le négationnisme comme un crime. Ces lois et leur efficacité sont fréquemment contestées, notamment par les historiens qui y voient une entrave à leur liberté de recherche et une prise de contrôle de leur discipline et de leur travail par l'État.

Négationnisme : Néologisme créé en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner le fait de contester la réalité du génocide des Juifs par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Le négationnisme consiste ainsi à prétendre, soit qu'il n'y a pas eu d'intention d'exterminer les Juifs, soit que les moyens de réaliser cette extermination (notamment les chambres à gaz) n'ont pas existé, soit enfin que l'ampleur des victimes est exagérée. Réfutée par les historiens, ces idées sont passibles de poursuites devant la justice (loi Gayssot, 1990)

Révisionnisme : Pour les historiens, le révisionnisme est un terme sans connotation particulière qui désigne une démarche critique consistant à réviser de manière rationnelle et objective certaines opinions couramment admises en histoire, que ce soit par le grand public ou même par des historiens. Il se fonde sur un apport d'informations nouvelles, un réexamen des sources et propose une nouvelle interprétation (une ré-écriture) de l'histoire. Les négationnistes se qualifient eux-même de révisionnistes.

Malgré-Nous : Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande